



Des retenues de salaires inacceptables

3 juin 2015

Searh a bon dos: depuis sa mise en place en début d'année, personne ne semble capable de contrôler ce logiciel chronophage et inefficace. Et pas de chance, c'est quasiment systématiquement au détriment des personnels que les erreurs s'accumulent.

Les élus CGT vous alertent: on constate partout des pertes de salaires variant de 20 à plus de 800€ mensuel !

INTERESSEZ VOUS A VOTRE FEUILLE DE PAIE !

Tout ce qui est considéré comme accessoire de salaire se trouve amputé: heures supplémentaires, paniers, prime de posté, heures de nuit, astreintes, avec une mention spéciale pour les TDPIS* (travaux Dangereux Pénibles InsalubreS), etc...

Vous imaginez ce que cela induit dans le carcan imposé du plan d'économie ?

*TDPIS: partout la hiérarchie doit vous informer des codes qu'elle porte pour les nuisances auxquelles vous êtes soumis et le montant exact correspondant aux dédommagements.

Il est inacceptable que votre feuille de paie soit totalement incompréhensible et que vous ne soyez pas mis en connaissance du montant mensuel exact de ce que DCNS vous doit.

IL FAUT EXIGER INDIVIDUELLEMENT UN ETAT DES LIEUX PRECIS DES RETENUES SUR SALAIRE

DCNS, elle, connaît parfaitement le prix qu'elle vend les Barracuda, les frégates, les sous-marins à l'export et donc, les milliards d'€ de bénéfices qu'elle réalise avec notre travail.

LA CGT appelle toutes les équipes, dans tous les services:

- à se renseigner auprès de leurs chefs d'équipes sur le montant et la nature des divers éléments de salaires portés,
- à exiger les éléments pour vérifier que tout est réellement payé
- en cas de retenues, interpelez le DRH: "*des systèmes d'avance d'argent ont été mis en place tant les anomalies sont nombreuses*" !

Attention ! Ces avances sont remboursables: vous avez 800€ de retenues - on vous avance 600€ - vous remboursez les 600€ avec la paye suivante - Et vous croisez les doigts pour que Searh fonctionne afin de ne pas avoir de nouvelles retenues sur cette même paye...

**EXIGEZ VOTRE DROIT LE PLUS ELEMENTAIRE:
ETRE PAYE INTEGRALEMENT !!!**